

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1003-2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU POTABLE 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1003_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1003_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Considérant que Monsieur Sauvage, Président, est sorti de la séance lors de la tenue de la présente délibération en laissant la présidence à Monsieur Eric CHALVIN, 1^{er} Vice-Président,

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,

Donne la parole à Monsieur Robert NOVELLI, Vice-Président chargé des affaires financières,

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2022 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

AR Prefecture006-250601689-20230323-1003_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

BUDGET PRINCIPAL

Situation financière générale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2022	10 019 752,67	7 703 426,98	3 525 564,53	7 919 499,57
Résultat de l'exercice 2022	-2 316 325,69			4 393 935,04
Résultats antérieurs reportés N-1	1 764 807,28			1 449 151,70
TOTAL (réalisations + reports)	11 784 559,95	7 703 426,98	3 525 564,53	9 368 651,27
Résultat de clôture	-4 081 132,97			5 843 086,74
Restes à réaliser à reporter en 2023	1 242 055,99	1 313 178,03		
TOTAL CUMULE	13 026 615,94	9 016 605,01	3 525 564,53	9 368 651,27
Résultat de clôture cumulé	-4 010 010,93			5 843 086,74

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1103-2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ENERGIE RENOUVELABLES
2022**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1103_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

~~Pour la compétence défense extérieure contre~~

l'incendie :

Etaient Présents :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1103_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Considérant que Monsieur Sauvage, Président, est sorti de la séance lors de la tenue de la présente délibération en laissant la présidence à Monsieur Eric CHALVIN, 1^{er} Vice-Président,

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,

Donne la parole à Monsieur Robert NOVELLI, Vice-Président chargé des affaires financières,

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2022 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M41 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

AR Prefecture006-250601689-20230323-1103_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

BUDGET ENERGIE

Situation financière générale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2022	227 742,33	186 968,66	455 257,34	453 402,55
Résultat de l'exercice 2022	-40 773,67			-1 854,79
Résultats antérieurs reportés N-1		217 576,10		62 555,91
TOTAL (réalisations +	227 742,33	404 544,76	455 257,34	515 958,46
Résultat de clôture		176 802,43		60 701,12
Restes à réaliser à reporter en 2022				
TOTAL CUMULE	227 742,33	404 544,76	455 257,34	515 958,46
Résultat de clôture cumulé		176 802,43		60 701,12

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1203-2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET INCENDIE 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1203_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

~~Pour la compétence défense extérieure contre~~
l'incendie :

Etaient Présents :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1203_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Considérant que Monsieur Sauvage, Président, est sorti de la séance lors de la tenue de la présente délibération en laissant la présidence à Monsieur Eric CHALVIN, 1^{er} Vice-Président,

Monsieur le 1^{er} Vice-Président,

Donne la parole à Monsieur Robert NOVELLI, Vice-Président chargé des affaires financières,

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- doit être soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2022 présentée dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

AR Prefecture006-250601689-20230323-1203_2023-DE
Reçu le 29/03/2023**BUDGET INCENDIE**

Situation financière générale

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2022	718 793,20	616 612,97	94 768,28	484 859,00
Résultat de l'exercice 2022	-102 180,23			390 090,72
Résultats antérieurs reportés N-1	19 562,17			306 234,02
TOTAL (réalisations + reports)	738 355,37	616 612,97	94 768,28	791 093,02
Résultat de clôture	-121 742,40			696 324,74
Restes à réaliser à reporter en 2023	196 903,45	48 912.41		
TOTAL CUMULE	935 258,82	665 525.38	94 768,28	791 093,02
Résultat de clôture cumulé	- 269 733.44			696 324,74

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1303-2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET EAU POTABLE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1303_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

~~Pour la compétence défense extérieure contre~~

l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1303_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Monsieur le Président expose,

Madame la Cheffe des Services de Gestion Comptable est tenue de rendre chaque année un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et dépenses effectuées par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Il est proposé au comité syndical de prendre la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le Budget primitif du SICASIL de l'exercice 2022 approuvé le 07 Avril 2022 par le Conseil Syndical et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Cheffe des Services de Gestion Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le compte de la gestion 2022, présenté par Mme la Cheffe des Services de Gestion Comptable, corrobore le compte administratif du Président ;

CONSIDERANT le compte administratif de l'exercice 2022 qui statue :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, par Mme la Cheffe des Services de Gestion Comptable susvisé et certifié conforme par l'Ordonnateur ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **SE PRONONCE** sur le Compte de gestion du Budget principal Eau Potable, exercice 2022, établi par Mme le Cheffe des Services de Gestion comptable, lequel est certifié conforme par M. le Président, l'Ordonnateur ;
- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget annexe Eau Potable, exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1403-2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ENERGIES RENOUVELABLES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1403_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

~~Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :~~

Etaient Présents :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

Le Receveur Syndical est tenu de rendre chaque année un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et dépenses effectuées par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Il est proposé au comité syndical de prendre la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU le Budget primitif du Budget annexe Incendie du SICASIL de l'exercice 2022 approuvé le 07 Avril 2022 par le Conseil Syndical et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats ;

VU le Compte administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe Incendie du SICASIL approuvé lors de la séance de ce jour ;

VU le Compte de gestion dressé par Mme la Cheffe des Services de Gestion comptable, tel que présenté en annexe ;

CONSIDERANT que Mme la Cheffe des Services de Gestion comptable a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le Compte de gestion du Budget annexe Incendie pour l'exercice 2022 est conforme au Compte administratif du Budget annexe Incendie pour l'exercice 2022 ;

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **SE PRONONCE** sur le Compte de gestion du Budget annexe Incendie, exercice 2022, établi par Mme la Cheffe des Services de Gestion Comptable, lequel est certifié conforme par M. le Président, l'Ordonnateur;
- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget annexe Incendie, exercice 2022, n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1503-2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET INCENDIE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1503_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

Monsieur le Président expose,

3

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1603-2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET EAU POTABLE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1603_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1603_2023-DE
Reçu Monsieur le Président expose,

Après avoir examiné, le compte administratif 2022 du budget principal « Eau Potable », statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M49 qui régissent le Budget eau potable (modifiées par la loi du 28 décembre 1999, l'arrêté du 24 juillet 2000, l'ordonnance du 26 août 2005 et les décrets n° 2005-1661 et 2005-1662 du 27 décembre 2005) ;

VU le Compte Administratif du Budget eau potable 2022 ;

VU le Compte de Gestion du Budget eau potable 2022 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation du résultat 2022 dans le Budget principal 2023, il convient de reprendre les écritures de l'exercice 2022 en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT que les reports des années précédentes représentent (hors 1068) en fonctionnement + **1 449 151,70** et en investissement – **1 764 807,28 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022, en intégrant l'ensemble des reports, présente en section de fonctionnement un résultat à affecter de **5 843 086,74 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022 présente en section d'investissement un besoin de financement **4 010 010,93 €** comprenant le solde de Restes à Réaliser (R.A.R.) de + **71 122,04 €**, un déficit d'investissement de – **4 081 132,97 €** et qu'il convient de couvrir ce besoin de financement en affectant **4 010 010,93 €** en recettes d'investissement au chapitre 1068 du Budget principal eau potable 2023 ;

CONSIDERANT que l'excédent à affecter en recettes de fonctionnement (R002) du Budget principal 2023 est de **1 833 075,81 €** (**5 843 086,74 € - 4 010 010,93 €**) ;

CONSIDERANT le tableau récapitulatif ci-dessous ;

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1603_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte** l'affectation du résultat de fonctionnement **5 843 086,74 €** du Compte Administratif 2022 au Budget principal 2023 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes (R002) : **1 833 075,81 €**.

En section d'investissement :

- Recettes (1068) : **4 010 010,93 €** permettant de couvrir le besoin de financement.
- Dépenses (D 001) : **4 081 132,97 €**.

-

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Recettes de fonctionnement	7 919 499,57 €
	Dépenses de fonctionnement	3 525 564,53 €
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	4 393 935,04 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du CA N-1, (+ excédent, - déficit)	1 449 151,70 €
C	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002)	5 843 086,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes d'investissement	7 703 426,98 €
	Dépenses d'investissement	10 019 752,67 €
D	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (+ excédent, - déficit)	-2 316 325,69 €
E	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D001 déficit R001 excédent	1 764 807,28 €
F	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE =D+E	-4 081 132,97 €
G	SOLDE des Restes A Réaliser	71 122,04 €
H	BESOIN DE FINANCEMENT =F+G	-4 010 010,93 €

AFFECTATION AU BUDGET 2023

5 843 086,74 €

	EN INVESTISSEMENT CHAPITRE 1068 au moins la couverture du besoin en financement (H) s	4 010 010,93 €
	REPORT EN RECETTE D'INVESTISSEMENT R 001 si F est positif	
	REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT R 002 =C-H	1 833 075,81 €
	REPORT DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT D002 si C est négatif	
	REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT D 001 si F est négatif	-4 081 132,97 €
	REPORT DES RESTES A REALISER =G	71 122,04 €

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1703-2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1703_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

– En exercice : 25

– Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;

MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;

MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;

M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

Après avoir examiné, le compte administratif 2022 « Energies », statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M41 qui régissent le Budget annexe Energie (modifiées par la loi du 28 décembre 1999, l'arrêté du 24 juillet 2000, l'ordonnance du 26 août 2005 et les décrets n° 2005-1661 et 2005-1662 du 27 décembre 2005) ;

VU le Compte Administratif du Budget annexe Energie 2022 ;

VU le Compte de Gestion du Budget annexe Energie 2022 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation du résultat 2022 dans le Budget 2023, il convient de reprendre les écritures de l'exercice 2022 en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT que les reports des années précédentes représentent (hors 1068) en investissement + **217 576,10 €** et en fonctionnement + **62 555,91 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022, en intégrant l'ensemble des reports, présente en section de fonctionnement un résultat à affecter de **60 701,12 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022 présente en section d'investissement un excédent d'investissement de **176 802,43 €** ;

CONSIDERANT que l'excédent à affecter en recettes de fonctionnement (R002) du Budget annexe Energie 2022 est de **60 701,12 €** ;

CONSIDERANT le tableau récapitulatif ci-dessous ;

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1703_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte** l'affectation du résultat de fonctionnement **60 701,12 €** du Compte Administratif 2022 au Budget annexe Energie 2023 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes (R002) : **60 701,12 €**

En section d'investissement :

- Recettes (R001) : **176 802 ,43 €**

-

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

AR Prefecture006-250601689-20230323-1703_2023-DE
Reçu le 29/03/2023**COMPTE ADMINISTRATIF 2022****Budget ENERGIE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes de fonctionnement	453 402,55 €
	Dépenses de fonctionnement	455 257,34 €
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 854,79 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du CA N-1, (+ excédent, - déficit)	62 555,91 €
C	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002)	60 701,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes d'investissement	186 968,66 €
	Dépenses d'investissement	227 742,33 €
D	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (+ excédent, - déficit)	-40 773,67 €
E	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D001 déficit R001 excédent	217 576,10 €
F	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE =D+E	176 802,43 €
G	SOLDE des Restes A Réaliser (précédé de -)	
H	BESOIN DE FINANCEMENT =F+G	0,00 €

AFFECTATION AU BUDGET 2023 60 701,12 €		
	EN INVESTISSEMENT CHAPITRE 1068 au moins la couverture du besoin en financement (H) s	0,00 €
	REPORT EN RECETTE D'INVESTISSEMENT R 001 si F est positif	176 802,43 €
	REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT R 002 =C-H	60 701,12 €
	REPORT DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT D002 si C est négatif	
	REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT D 001 si F est négatif	0,00 €
	REPORT DES RESTES A REALISER =G	0,00 €

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1803-2023

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET INCENDIE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1803_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

~~Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :~~

Etaient Présents :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1803_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Monsieur le Président expose,

Après avoir examiné, le compte administratif 2022 « Défense Extérieure contre l'Incendie », statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions M14 qui régissent le Budget annexe Incendie (modifiées par la loi du 28 décembre 1999, l'arrêté du 24 juillet 2000, l'ordonnance du 26 août 2005 et les décrets n° 2005-1661 et 2005-1662 du 27 décembre 2005) ;

VU le Compte Administratif du Budget annexe incendie 2022 ;

VU le Compte de Gestion du Budget annexe incendie 2022 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation du résultat 2022 dans le Budget 2023, il convient de reprendre les écritures de l'exercice 2022 en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT que les reports des années précédentes représentent (hors 1068) en fonctionnement + **306 234,02 €** et en investissement – **19 562,17 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022, en intégrant l'ensemble des reports, présente en section de fonctionnement un résultat à affecter de **696 324,74 €** ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022 présente en section d'investissement un besoin de financement de **269 733,44 €** comprenant le solde de Restes à Réaliser (R.A.R.) de – **147 991,04 €**, un déficit d'investissement de – **121 742,40 €** et qu'il convient de couvrir ce besoin de financement en affectant **269 733,44 €** en recettes d'investissement au chapitre 1068 du Budget annexe incendie 2023 ;

CONSIDERANT que l'excédent à affecter en recettes de fonctionnement (R002) du Budget annexe incendie 2023 est de **426 591,30 €** (696 324,74 € - 269 733,44 €) ;

CONSIDERANT le tableau récapitulatif ci-dessous ;

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1803_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte** l'affectation du résultat de fonctionnement **696 324,74 €** du Compte Administratif 2022 au Budget annexe incendie 2023 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes (R002) : **426 591,30 €**.

En section d'investissement :

- Recettes (1068) : **269 733,44 €** permettant de couvrir le besoin de financement.
- Dépenses (D 001) : **121 742,40 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget incendie

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Recettes de fonctionnement	484 859,00 €
	Dépenses de fonctionnement	94 768,28 €
A	RESULTAT DE L'EXERCICE	390 090,72 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du CA N-1, (+ excédent, - déficit)	306 234,02 €
C	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002)	696 324,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Recettes d'investissement	616 612,97 €
	Dépenses d'investissement	718 793,20 €
D	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE (+ excédent, - déficit)	-102 180,23 €
E	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D001 déficit R001 excédent	-19 562,17 €
F	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE =D+E	-121 742,40 €
G	SOLDE des Restes A Réaliser (précédé de -)	-147 991,04 €
H	BESOIN DE FINANCEMENT =F+G	-269 733,44 €

AFFECTATION AU BUDGET 2023		
696 324,74 €		
	EN INVESTISSEMENT CHAPITRE 1068 au moins la couverture du besoin en financement (H)	269 733,44 €
	REPORT EN RECETTE D'INVESTISSEMENT R 001 si F est positif	
	REPORT EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT R 002 =C-H	426 591,30 €
	REPORT DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT D002 si C est négatif	
	REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT D 001 si F est négatif	-121 742,40 €
	REPORT DES RESTES A REALISER =G	-147 991,04 €

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 1903-2023

OBJET : ACTUALISATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1903_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-
CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-1903_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 ;

VU les délibérations du Conseil Syndical du SICASIL n° 1003-2020 du 02 Mars 2020, n° 0903-2021 du 26 mars 2021 et n° 1004-2022 du 07 avril 2022, 0210-2022 du 13 octobre 2022 relatives aux créations et actualisations des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) du budget principal eau potable ;

CONSIDERANT que dans le cadre du budget 2023, il est nécessaire d'actualiser les autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

- Travaux Croisette OP 131 :

DESIGNATION	AP votée
TVX CROISETTE - OP 131	3 100 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2023	CP 2024 et S.
1 002 763,20 €	1 800 000,00 €	297 236,80 €

- Travaux réseau 2022 OP 138 APCP :

DESIGNATION	AP votée
TVX RESEAU 2022 - OP 138	2 778 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2023	CP 2024 et S.
448 185,86 €	1 900 000,00 €	429 814 ,14 €

- Il est proposé de réviser et d'augmenter l'AP suivante :

L'autorisation de programme relative aux Travaux réseau 2023 – OP 144 APCP- doit être augmentée de 300 000 € pour atteindre 5 800 000 €.

DESIGNATION	AP modifiée
TVX RESEAU 2023 - OP 144	5 800 000,00 €

CP antérieurs réalisés	Budget 2023	CP 2024 et S.
11 742,50 €	5 760 000 ,00 €	28 257,50 €

L'échéancier prévisionnel pourra être modifié sans dépasser, toutefois, le montant de l'autorisation et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

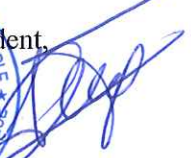
Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'actualisation de l'Autorisation de Programme pour les opérations ; « Travaux Croisette – op 131 » et « Travaux réseau 2022 »- op 138 APCP ;
- **APPROUVE** l'augmentation de l'Autorisation de programme pour l'opération « Travaux réseau 2023 » – op 144 APCP ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre l'ensemble des mesures pour la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 2003-2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 EAU POTABLE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2003_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

Le Budget Primitif 2023 a été établi en fonction du débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions de l'instruction M49 et avant reprise des résultats du compte administratif 2022.

L'adoption du budget constitue pour une collectivité un acte fondamental. Reflet de la volonté politique, c'est à travers lui que prennent corps les choix et les projets des élus.

1. Un financement assuré par l'utilisateur

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable est assuré par l'utilisateur. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Concrètement, le SICASIL ne reçoit aucune participation financière des communes membres.

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services. Le **SICASIL** a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice **2001**.

2. Les orientations budgétaires

Le budget primitif 2023 se caractérise par :

- **Un niveau d'investissements record** d'extension, de renforcement et de renouvellement des réseaux, sont prévues notamment les principales opérations suivantes :
 - poursuite des travaux de renouvellement des réseaux de la croisette pour une dépense de 1 800 000 € TTC ;
 - finalisation des travaux du programme 2022 de renouvellement des réseaux pour une dépense de 1 900 000 € TTC ;
 - nouvelles opérations de travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau réalisés sur l'ensemble du territoire syndical pour une dépense d'environ 5 760 000 € TTC ;
 - travaux relatifs aux canaux pour une dépense d'environ 1 600 000 € TTC ;
 - travaux usines et réservoirs pour une dépense de 726 000 € TTC ;
 - Travaux de sectorisation à Mandelieu-La Napoule pour une dépense de 516 000 TTC ;
 - branchements pour une dépense de 240 000 € TTC ;
- **des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées.**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SICASIL a mutualisé l'ensemble de son personnel avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L). Cette réorganisation permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en optimisant le service public rendu aux usagers.

3. Le budget primitif 2023 :**Section de fonctionnement****Recettes****12 376 580,65 €****Chapitre 70 : Produits de gestion courante****7 404 570,00 €**

Il s'agit du produit des redevances eau (7 300 000,00 €) auquel viennent s'ajouter les produits des redevances d'occupation du domaine (opérateurs Télécom et particuliers) à hauteur de 90 000,00 € et le remboursement des frais de structure du budget incendie (14 570,00 €).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**55 000,00 €**

Il s'agit du remboursement par SUEZ des taxes foncières.

Chapitre 76 : Autres produits de gestion courante**95 900,00 €**

Cette recette correspond à l'encaissement des intérêts des parts sociales souscrits auprès de la caisse d'épargne côte d'Azur.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels**2 538 034,84 €**

Cette recette correspond principalement à la cession des parts sociales pour 2 400 004,84 € ainsi que le solde du remboursement de l'avance faite au budget ENR en 2008 (135 030,00 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections**450 000,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Chapitre 002 : excédent antérieur reporté**1 833 075,81 €**

Dépenses**12 376 580,65 €****Chapitre 011 : Charges à caractère général****398 000,00 €**

Dans ce chapitre sont inscrits les dépenses prévisionnelles de structures (location immobilières, frais d'actes et de contentieux, communication, fête du canal, taxes foncières...).

Chapitre 012 : Charges du personnel & frais assimilés**950 000,00 €****Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante****77 700,00 €**

Il s'agit principalement des indemnités des élus (57 000,00 €) et des créances éteintes (10 000,00 €).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**100 000,00 €**

Il s'agit notamment du soutien financier à la Turquie et à l'Ukraine ainsi que de nouvelles opérations de coopération décentralisée en faveur de l'accès à l'eau potable, et d'éventuelles aides d'urgence (66 000,00 €). Les dépenses relatives au prélèvement d'eau exceptionnel à l'usine de l'Apié (20 000,00 €) sont également prévues dans ce chapitre.

Chapitre 023 : Virement à la section investissement**6 076 480,65 €****Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section****4 774 400,00 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 2 374 400,00 € ainsi que la vente des parts sociales détenues par le Sicasil à la caisse d'épargne.

Section d'investissementRecettes

22 318 264,61 €

Chapitre 13 : Subvention d'investissement

1 088 190,88 €

Ces recettes correspondent à l'inscription des subventions CAT NAT pour 224 316,00 € et REBOND pour 537 879,00 € auxquelles viennent s'ajouter les subventions engagées antérieurement et reprises dans les restes à réaliser.

Chapitre 10 : Apports, Dotations et réserves

4 010 010,93 €

Ce montant correspond aux réserves facultatives et réglementées (excédent de fonctionnement 2022).

Chapitre 16 : Emprunt.

0.00€

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

3 427 182,15 €

*Il s'agit de la récupération de la TVA sur les travaux
Pour 2 440 000,00 € + restes à réaliser (987 182,15€).*

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement.

6 076 480,65 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section

4 774 400,00 €

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la sortie de l'actif des parts sociales.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

2 942 000,00 €

Ces écritures d'ordre correspondent aux créances sur transfert de droits à déduction de TVA pour 2 440 000,00 € ainsi que la récupération des avances forfaitaires pour 500 000,00 €.

AR Prefecture006-250601689-20230323-2003_2023-DE
Reçu le 29/03/2023**Dépenses****22 318 264,61 €**Chapitre 001 : Solde d'exécution négatif reporté

4 081 132,97 €

Chapitre 16 : Autres emprunts

0.80 €

*Ce montant correspond à des régularisations demandées par la Trésorerie.*Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

37 159,00 €

*Ce poste finance la réalisation d'un site internet ainsi que l'acquisition d'un logiciel (RAR 28 159,00 €).*Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

112 114,31 €

*Ces dépenses correspondent à l'acquisition de parcelle, de matériel de bureau, de mobilier, elles incluent les restes à réaliser pour 14 614,31 €.*Chapitre 23 : Immobilisations en cours

14 645 282,68 €

*Ces dépenses correspondent aux travaux qui seront exécutés en 2023 à hauteur de 13 446 000,00 € + les RAR (1 199 282,68 €).*Chapitre 26 : Participations et créances

42 900,00 €

*Cette dépense permet de comptabiliser la souscription de parts sociales.*Chapitre 020 : Dépenses imprévues investissement

7 674,85 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section

450 000,00 €

*Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement.*Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

2 942 000,00 €

Ces écritures d'ordre correspondent aux créances sur transfert de droits à déduction de TVA (2 440 000,00 €) ainsi que la récupération des avances forfaitaires (500 000,00 €).

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le budget principal 2023 « Eau Potable », dont les crédits ont été votés par chapitre ;
- **ARRETE** les dépenses et les recettes à la somme de :

Section de fonctionnement

Recettes

12 376 580,65 €

Douze millions trois cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt euros et 65 centimes.

Dépenses

12 376 580,65 €

Douze millions trois cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt euros et 65 centimes.

Section d'investissement

Recettes

22 318 264,61 €

Vingt-deux millions trois cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre euros et 61 centimes.

Dépenses

22 318 264,61 €

Vingt-deux millions trois cent dix-huit mille deux cent soixante-quatre euros et 61 centimes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 2103-2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 ENERGIES RENOUVELABLES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2103_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence de défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-
CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2103_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Monsieur le Président expose.

La « production d'énergie électrique » constitue un service public industriel et commercial (SPIC). Elle est, à ce titre, régie par l'instruction comptable M41.

Ce budget annexe couvre les dépenses et les recettes annuelles du programme de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, le budget primitif 2023 se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement	649 795,00 €
----------------------------------	---------------------

Recettes

<u>Chapitre 70</u> : Vente produits fabriqués <i>Il s'agit de la vente d'électricité et des redevances Shema (ex fhym).</i>	230 000,00 €
--	--------------

<u>Chapitre 76</u> : Autres produits financiers	1 500,00 €
---	------------

<u>Chapitre 77</u> : Produits exceptionnels Il s'agit notamment de la vente des parts sociales acquises sur le budget ENR (150 000 ,00 €).	150 100,88 €
---	--------------

<u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre de transfert entre section <i>Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement.</i>	207 493,00 €
--	--------------

<u>Chapitre R002</u> : Résultat reporté <i>Il s'agit de l'excédent d'exploitation 2022.</i>	60 701,12 €
--	-------------

Dépenses

<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	72 500.00 €
---	-------------

<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles <i>Le budget ENR remboursera 135 030,00 € au budget principal. Cette somme correspond au solde du remboursement de l'avance faite par le budget eau pour financer le programme ENR. Le reste correspond à des charges exceptionnelles et titres annulés sur exercice antérieur</i>	218 362.00 €
--	--------------

<u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre entre section <i>Il s'agit des dotations aux amortissements pour 208 933.00 € ainsi que 150 000 € de cession des parts sociales.</i>	358 933.00 €
--	--------------

AR Prefecture006-250601689-20230323-2103_2023-DE
Reçu le 29/03/2023**Section d'investissement****535 735,43 €****Recettes**

<u>Chapitre 040</u> : Opérations d'ordre entre sections <i>Il s'agit de l'amortissement des équipements pour 208 933,00 € ainsi que la sortie de l'actif des parts sociales pour 150 000,00 €.</i>	358 933,00 €
<u>Chapitre R001</u> : Solde d'exécution positif reporté.	176 802,43 €

Dépenses**535 735,43 €**

<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles <i>Il s'agit de crédits inscrits pour financer les études.</i>	30 000,00 €
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles <i>Il s'agit des frais d'outillage techniques.</i>	90 000,00 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours <i>Il s'agit des opérations d'équipements.</i>	208 200,00 €
<u>Chapitre 020</u> : Dépenses imprévues	42,43 €
<u>Chapitre 040</u> : Opérations d'ordre entre sections <i>Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipement.</i>	207 493,00 €

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2103_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOPTÉ** le budget annexe 2023 « énergies renouvelables », dont les crédits ont été votés par chapitre.
- **ARRETE** les dépenses et les recettes à la somme de :

Section de fonctionnement

Recettes

Six cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze euros.

649 795,00 €

Dépenses

Six cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze euros.

649 795,00 €

Section d'investissement

Recettes

Cinq cent trente-cinq mille sept cent trente-cinq euros et 43 centimes.

535 735,43 €

Dépenses

Cinq cent trente-cinq mille sept cent trente-cinq euros et 43 centimes.

535 735,43 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

DELIBERATION n° 2203-2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 INCENDIE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-sept heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 16 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

Mme Marie POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Gilles
GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Luc RICHARD, Didier
CARRETERO et Jean-Michel RANC.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;
MM. Robert NOVELLI et M. Marc COMBE.

Pour la CASA

M. Eric CHALVIN.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Antoine BABU par Mme Marie POURREYRON,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2203_2023-DE
Reçu le 29/03/2023

Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie :

Etaient Présents :

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Gilles GAUCI.

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Vallauris :

Mmes Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par M. Antoine BABU.

Pour la Commune de Vallauris

M. Corinne CELLAMARO par Mme Alexandra CORNADEAU-CHEVAS.

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2203_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Monsieur le Président expose,

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 modifiant les statuts syndicaux, le SICASIL exerce désormais en lieu et place des communes d'Auribeau sur Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Pégomas, la Roquette sur Siagne, Théoule sur Mer et Vallauris la compétence optionnelle « défense extérieure contre l'incendie (DECI) ».

Ce budget, soumis à la nomenclature comptable M14, est alimenté par des contributions des communes membres, calculées selon les modalités de l'article 13 des statuts syndicaux.

Ces contributions correspondent aux montants annuels des coûts de maintenance et des travaux, déduction faites des reliquats des exercices précédents.

Pour l'exercice 2023, les contributions communales (incluant les charges de gestion courante) s'élèvent à :

COMMUNES	MONTANTS
AURIBEAU/SIAGNE	0 €
CANNES	60 936 €
LA ROQUETTE/SIAGNE	0 €
MOUGINS	0 €
PEGOMAS	0 €
THEOULE/MER	17 974 €
VALLAURIS	40 903 €
LE CANNET	18 859 €
MANDELIEU-LA NAPOULE	130 251 €
TOTAL DES COMMUNES	274 763 €

Le budget primitif 2023 « Défense Extérieure Contre l'Incendie » se présente de la façon suivante :

AR Prefecture

006-250601689-20230323-2203_2023-DE

Reçu le 29/03/2023

Section de fonctionnement

<u>Recettes</u>	701 354,30 €
<u>Chapitre 74</u> : Dotations et participations <i>Il s'agit des contributions communales à la maintenance et aux travaux 2023.</i>	274 763,00 €

<u>Chapitre R002</u> : Excédent de fonctionnement 2022 reporté	426 591,30 €
--	--------------

<u>Dépenses</u>	701 354,30 €
------------------------	---------------------

<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général <i>Il s'agit de la maintenance des hydrants.</i>	134 881,00 €
---	--------------

<u>Chapitre 012</u> : Charges de personnels et frais assimilés	14 570,00 €
--	-------------

<u>Chapitre 67</u> : Charges Exceptionnelles <i>Il s'agit de la régularisation de titres annulés sur exercices antérieurs.</i>	10 000,00 €
---	-------------

<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section d'investissement	541 903,30 €
--	--------------

Section d'investissement

<u>Recettes</u>	1 150 549,15 €
------------------------	-----------------------

<u>Chapitre 10</u> : Excédents de fonctionnement capitalisés <i>Il s'agit principalement de l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation en réserves au compte 1068 en investissement.</i>	269 733,44 €
--	--------------

<u>Chapitre 27</u> : Autres immobilisations financières <i>Il s'agit de la récupération de la TVA pour 145 000,00 € ainsi que les RAR de 2022 pour 48 912,41 €.</i>	193 912,41 €
--	--------------

<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section de fonctionnement	541 903,30 €
--	--------------

<u>Chapitre 041</u> : Opérations patrimoniales	145 000,00 €
--	--------------

<u>Dépenses</u>	1 150 549,15 €
------------------------	-----------------------

<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	7 500,00 €
--	------------

<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	875 801,45 €
---	--------------

<u>Chapitre 020</u> : Dépenses imprévues investissement	505,30 €
---	----------

<u>Chapitre 041</u> : Opérations patrimoniales	145 000,00 €
--	--------------

<u>Chapitre D001</u> : Solde d'exécution	121 742,40 €
--	--------------

- **ADOPTE** le budget annexe 2023 « DECI », dont les crédits ont été votés par chapitre ;
- **ARRETE** les dépenses et les recettes à la somme de :

Recettes

Sept cent un mille trois cent cinquante-quatre euros et trente centimes.

701 354,30 €

Sept cent un mille trois cent cinquante-quatre euros et trente centimes.

Recettes

Un million cent cinquante mille cinq cent quarante-neuf euros et quinze centimes.

1 150 549,15 €

Un million cent cinquante mille cinq cent quarante-neuf euros et quinze centimes.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

